

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 8 avril, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 1^{er} avril, s'est réuni Salle du Conseil de la mairie de Fenain en séance publique, sous la Présidence de madame DUPILET Arlette, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Arlette DUPILET, Fabien BOURIEZ, Marie Yacinthe BRASSART, Daniel GAMBIEZ, Nadine DELBOUILLE, Eric MOREAU, Sadia SCHULZ, Gilles MARLIER, Isabelle DUBOIS, Didier LAUPIES(18h45), Marie-Françoise DUPONT, Alain GOURMAUD, Frédéric GISCARD, Françoise BETRANCOURT, Jean-Claude BOUGAMONT, Marjorie JACQMART, Dominique VASSEUR, , Pierre-Yves ANSELMET, Viviane COASNE, Thérèse LESIEUX, , Olivier BRUNIAU, Dorothée CUIGNEZ, Thomas DEMORY , Michel DEMORY, Raphaël BRICE (18h40), Claude UZNANSKI

Excusés : Joëlle MONCEAU donne procuration à Marjorie JACQMART, Aldo MASCELLA donne procuration à Nadine DELBOUILLE, Christine LE VELY donne procuration à Dorothée CUIGNEZ,

Monsieur Fabien BOURIEZ a été élu secrétaire

INFORMATIONS

- **Document sur table** : une actualisation de l'annexe 4 à propos de l'endettement car le nouvel emprunt de 2 millions n'était pas pris en compte.

- **La guerre en Ukraine**

Le 24 février dernier, Poutine déclenchait une offensive contre l'Ukraine, précipitant la population à un exode massif vers les pays limitrophes.

Au conseil municipal du 4 mars, nous avons voté à l'unanimité une aide exceptionnelle au profit de la population ukrainienne. Cette aide a été versée au FACECO, un fonds de concours ouvert par le Ministère des Affaires étrangères qui assure une traçabilité des fonds versés, ainsi que leur emploi au profit d'organisations à l'expertise reconnue. Lors de ce conseil je vous avais informés que la ville mettait à disposition le logement d'urgence inoccupé et éventuellement la maison rue J.Guesde en cours d'acquisition.

Au même moment, la municipalité a collecté des fonds et des médicaments qui ont été envoyés en Ukraine via l'association du valenciennois Nadya Soleil qui organisait l'accueil d'enfants de Tchernobyl.

Le lundi 7 mars à midi, la Croix Rouge de Douai nous a demandé d'accueillir une Ukrainienne et ses deux enfants adolescents arrivés au centre des réfugiés. A14h ils étaient à Fenain et logés dans le logement d'urgence. Une chaîne de solidarité s'est

mise en place car ils sont arrivés exténués, angoissés et sans rien. Solidarité des commerçants, de la population et des associations.

Des particuliers ont proposé des logements : le gîte du Marais et le gîte des Hirondelles, un appartement au-dessus du cabinet vétérinaire rue Gambetta à l'entrée de Fenain et puis des chambres pour un accueil provisoire.

Le mardi 22 mars, 3 personnes sont arrivées : la grand-mère, la mère et un petit garçon de 5 ans. Ils sont logés dans l'appartement du vétérinaire mais pris en charge par la ville de Fenain.

L'adolescente reçoit ses cours par correspondance d'Ukraine, le petit garçon est scolarisé à l'école maternelle. Les deux ados fréquentent le club de volley et la jeune fille participe déjà au championnat. Le jeune homme fréquente aussi la salle Arts et Loisirs avec Forme et Santé, l'une des jeunes femmes va peut-être faire du cyclisme.

Le seul souci que nous ayons c'est le manque de contacts avec la Préfecture pour établir les papiers de réfugiés et organiser une prise en charge plus pérenne.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui se sont mobilisés : élus, employés, habitants, commerçants, associations, secteur-Jeune et CCAS.

- **Réhabilitation de la cité du Rond-Point**

En septembre dernier, nous avons été informés par le bailleur SIA de la réhabilitation des 75 logements de la cité du Rond-Point. C'était absolument nécessaire car ces logements sont mal isolés et très humides. Cette opération se fait hors ERBM.

En janvier, au cours d'une deuxième réunion, nous avons appris que les travaux commenceraient en septembre pour une durée de 2 ans à raison de 4 à 5 logements par mois. Une opération tiroir est nécessaire, il faut donc une dizaine de logements libres. Actuellement il y en a 3, c'est insuffisant. Le bailleur va examiner les demandes de mutation.

Le 9 mars, le projet a été présenté aux habitants, plus de 50 habitants ont participé à cette réunion publique. En premier lieu, pour tous les logements, isolation des murs et des combles, hydrofugation et ventilation des caves, changement des menuiseries extérieures, des chaudières, des sanitaires, de l'installation électrique et de la plomberie.

Selon leur état, remplacement des menuiseries intérieures, des escaliers, du carrelage et du sol souple.

Au départ, il n'y avait pas de travaux extérieurs prévus. J'ai insisté, ne serait-ce que pour l'attractivité du quartier. Finalement, selon l'état, les terrasses en béton et allées de garage seront refaites, les clôtures, portillons et boîtes aux lettres seront harmonisés.

ERBM Cité Agache

Avancement des travaux : pour les maisons, le bailleur Maisons et Cités prévoit le démarrage des travaux en juin.

Pour les opérations intégrées, NOREADE a terminé dans les rue Agache et d'Anzin. EIFFAGE a pris le relai pour l'enfouissement des réseaux et les travaux de voirie.

NOREADE commence les mêmes travaux dans la cité Agache, en ce moment, la rue P.Mathieu.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2022

Mme CUIGNEZ signale que certains des projets évoqués dans le ROB ne figurent pas dans le programme électoral de « La Gauche Fenainoise » : par exemple, la valorisation du Marais, une aire de stationnement pour les poids lourds, une session de ALSH à chaque période de petites vacances, le paiement en ligne, le conseil municipal des enfants alors que ça figurerait dans le programme de « Mieux Vivre à Fenain »

Mme le Maire signale une coquille page 8 dans le dernier paragraphe : la répétition de « prévoyant la mise à disposition ».

A L'UNANIMITE 28 : M. LAUPIES n'étant pas arrivé

FINANCES

Mme le MAIRE déclare : *« Notre adjoint aux finances a préparé son 9^e budget, toujours avec la même rigueur, la même aisance, mais toujours avec un peu de stress car il ne faut rien oublier et même essayer d'anticiper les problèmes qui pourraient survenir, par exemple, les dépenses d'énergie qui risquent de bondir en 2022.*

Le budget s'appuie sur le ROB présenté au dernier conseil. Avec sagesse, Fabien BOURIEZ a présenté le plan pluriannuel d'investissement. S'il n'y a pas de mauvaises surprises, à notre grande satisfaction, toutes nos promesses électorales seront tenues.

C'est notre feuille de route pour les années à venir et nous allons retrouver certains de ces éléments dans le budget qui va vous être présenté.

Vous allez constater que notre autofinancement, qui était d'environ 800 000€ les années précédentes, est cette fois moins élevé : 600 000€. Cela reste confortable ! La diminution est due à notre contribution au syndicat des transports le SMTD, environ 100 000€ et à l'augmentation des charges générales.

Si nous avons un autofinancement à cette hauteur c'est parce que nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas toujours facile de dire non à certaines demandes, de traquer certaines dérives, de traquer des économies possibles. Actuellement c'est la consommation d'eau qui nous inquiète, (+ 30 000€ en 2021 : arrosage du terrain de foot, fuite école des Tilleuls...) Mais l'autofinancement est à ce prix. S'il n'y a pas d'autofinancement il n'y a pas d'investissement et la commune s'appauvrit. Si les dépenses en énergie explosent en 2022 comme nous le craignons, on ne pourra plus investir autant, on se cantonnera à maintenir notre patrimoine....

En 2021, j'avais évoqué notre capacité de désendettement qui est de 3,71 ans, sachant que le seuil de vigilance est de 10 ans, le seuil d'alerte 12 ans et le seuil critique de 15 ans et alors la commune se retrouverait alors sous tutelle

Au cours du ROB, nous avons évoqué la décision de prendre un nouvel emprunt de 2 millions qui devrait nous permettre de mener à bien tous nos projets d'investissement. Avec cet emprunt, notre capacité de désendettement va monter à 6,27 ans pendant 4 ans puis redescendra à 4,18 ans. Nous sommes donc bien en-dessous du seuil de vigilance.

La commission des finances s'est réunie la semaine dernière. Cela a permis de préciser que la dépense de 127 000€ prévue en investissement pour les collections de la médiathèque est obligatoire puisque nous avons été subventionnés à hauteur de 40% soit 65 955, 68€ pour une dépense prévue de 164 889€ HT et les achats ont été répartis sur deux ans. Dans les années futures pour les achats il faudra prévoir 1,5€ par habitant, c'est la convention passée avec la MDN

Pour le mobilier urbain il est prévu 25 000€ mais il faut savoir qu'une poubelle, par exemple, coûte 500€. Ce mobilier est malheureusement régulièrement détérioré et doit être remplacé.

En fonctionnement, nous avons envisagé d'augmenter la participation des familles aux services périscolaires après l'installation du système INOE (monter les dossiers dématérialisés, il va permettre aux familles de réserver et payer en ligne) qui représente un coût de plus de 10 000€ en investissement, 3 700€ de formation des agents puis chaque année 1 975€ de maintenance. L'augmentation aurait été de 12 centimes en moyenne par repas et serait légitime puisque c'est un nouveau service offert aux familles. Mais étant donné l'inflation et surtout l'augmentation en flèche des dépenses d'énergie, nous maintenons les tarifs et, étant donné aussi l'augmentation du coût des matières premières, nous avons augmenté la dotation des fournitures scolaires. Le budget des fêtes et cérémonies augmente aussi car il englobe une dotation pour une quinzaine commerciale si elle a lieu et les prestations artistiques ont augmenté.

J'ai évoqué l'inflation surtout pour les dépenses en énergie mais les Fenainois vont constater aussi une augmentation sur leur feuille d'impôts avec la revalorisation de 3.5% du foncier. C'est une décision de l'Etat ; et aussi une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui va passer de 12,9% à 15% ; c'est une compétence de la CCCO.

Fenain fait partie des villes pauvres, très dépendantes des dotations de l'Etat qui, depuis 2015 ont connu une baisse spectaculaire.

Et pourtant, grâce aux dépenses maîtrisées et une bonne gestion comptable, nos finances sont saines et les investissements nombreux.

Merci à notre adjoint aux finances, Fabien BOURIEZ qui monte le budget, en assure le suivi toute l'année et m'alerte en cas de dépassement.

Merci à V. VINCENZI notre DGS qui vérifie bien sûr le budget mais surtout s'occupe des charges de personnel, les subventions de la CAF, le budget des ALSH et qui, toute l'année,

monte les dossiers de subventions, lance et analyse les appels d'offre. C'est un travail sans fin avec tous les projets.

Merci à Arnaud BEULENS, du service comptable, qui doit entrer 1300 lignes sur l'outil comptabilité. Il est en contact direct avec Mme VINCENZI et M. BOURIEZ. Chaque matin, il me montre les devis, me fait signer les bons de commande et m'alerte en cas d'anomalie. Je peux compter sur l'investissement et le sérieux de cette équipe et c'est inestimable ! »

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réelles de l'exercice, c'est le compte de résultats financiers de l'exercice.

Compte administratif 2021 :

Résultat de la clôture exercice 2020 :

Investissement : + 1 292 035,72 €

Fonctionnement : + 1 471 410,30 €

Part affectée à l'investissement : 800 000 €

Report de l'excédent de fonctionnement 2020 : 671 410,30€

Résultat de l'exercice 2021 :

	Dépenses 2021	Recettes 2021	Solde 2021
Fonctionnement	4 002 173.08 €	4 665 315.88 €	663 142.80 €
Investissement	2 208 914.36 €	2 359 348.32 €	150 433.96 €
	6 211 087.44 €	7 024 664.20 €	813 576.76 €

Résultat de fonctionnement : 663 142,80 €

Résultat d'investissement : 150 433,96 €

Résultat de clôture 2021 :

Fonctionnement : 1 334 553,10 €

Investissement : 1 292 035,72€ +150 433,96= 1 442 469.68 €

A L'UNANIMITE

3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le comptable affirme que les recettes et dépenses portées dans ce compte de gestion sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites par le service de la Commune de Fenain pendant l'année 2021.

Il présente un compte exact en ses résultats. (annexes 1 et 2)

Dépenses : 6 211 087,44€

Recettes : 7 024 664,20€

Résultat : 813 576,76€

Madame le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures de la compatibilité administrative.

A L'UNANIMITE

4- AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS

Madame Le Maire rappelle le résultat du Compte Administratif 2021.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 334 553.10€ (résultat de l'exercice 2020)

La section d'investissement fait apparaître :

- ✓ Un solde global d'exécution de 1 442 469.68 €
- ✓ Les restes à réaliser en recettes d'investissement de 402 424.34 €
- ✓ Les restes à réaliser en dépenses s'élevant à 892 539.97 €.

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

L'assemblée décide d'affecter en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement soit 600 000€ et de maintenir en fonctionnement le solde soit 734 553.10€.

A L'UNANIMITE

5- VOTE DES TAXES

(Annexe 3)

La refonte de la fiscalité locale issue de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoit la suppression du paiement de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des foyers fiscaux en 2020 et extinction totale progressive jusqu'en 2023.

Le nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur en 2021.

En 2022, comme en 2021, les communes ne perçoivent plus de produit de taxe d'habitation. Le produit non perçu par les communes est intégralement compensé : il est en partie abondé par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le solde est compensé par l'Etat.

Pour récupérer le produit transféré du Département, le conseil municipal doit voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties qui regroupe le taux communal et le taux départemental.

Pour 2022, l'assemblée décide de maintenir les taux 2021 soit :

- ✓ Taxe foncière propriétés bâties : 44,96 % (dont 19,29% de taux départemental suite au transfert aux communes de la taxe départementale et 25,67% de taux communal)
- ✓ Taxe foncière propriétés non bâties : 71,29 %

A L'UNANIMITE

6- BUDGET PRIMITIF 2021

Les crédits inscrits au budget d'une commune sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article (article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal peut adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget. Il est proposé au conseil municipal de soumettre le budget à un vote global, à l'exception de l'article 6574 subventions aux organismes de droit privé qui fait l'objet d'un vote spécifique.

Section de Fonctionnement :

- Emprunts communaux : (annexe 4)
- Participation aux groupements de communes et syndicats : (annexe 5)
- Dotations écoles : (annexe 6)
- Subventions 2022 (annexe 7)
- Vue d'ensemble de la section de fonctionnement (annexe 8)

Total proposé : 5 052 839.85 € (dépenses et recettes en équilibre)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

annexe 9

Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	1 727 334.03 €
012	Charges de personnel	2 377 370.00 €
65	Charges de gestion courante	494 481.62 €
66	Charges financières	98 641.93 €
67	Charges exceptionnelles	7 855.00 €
68	Amortissements et provisions	292 212.27 €
014	Atténuation de produits	54 945.00 €
TOTAL		5 052 839.85 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

annexe 10

Chapitre		Montant
013	Atténuation de charges	89 669.84 €
70	Produits des services	129 393.90 €
73	Impôts et taxes	1 923 210.00 €
74	Dotations et participations	2 161 996.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 238.35 €
77	Produits exceptionnels	3 778.66 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	734 553.10 €
TOTAL		5 052 839.85 €

Section d'investissement

Le Compte Administratif voté ce jour ainsi que l'affectation des résultats permettent au niveau de la section d'investissement de proposer les crédits suivants : **3 840 732.26 €** y compris reports 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

annexe 9

Chapitre		Montant
16	Remboursement d'emprunt	368 201.47 €
20	Frais d'études	137 649.40 €
21	Immobilisations corporelles Terrains	939 178.58 €
23	Travaux en cours	3 613 309.14 €
020	Dépenses imprévues	337 767.70 €
TOTAL		5 396 106.29€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

annexe 10

Chapitre		Montant
	solde d'investissement reporté	1 442 469.68 €
10	Dotations fonds divers et réserves (excédent capitalisé 600 000, FCTVA, taxe d'aménagement)	839 000.00 €
13	Subventions d'investissement	962 424.34 €
16	Emprunt	2 000 000.00 €
21	Vente d'immeuble	40 000.00 €
28	Amortissements	112 212.27 €
TOTAL		5 396 106.29 €

Mme CUIGNEZ souhaite savoir ce qu'il en est de la surconsommation d'eau à l'école des Tilleuls. M.BOURIEZ répond que la surveillance ne signale pas de fuite. Un relevé des consommations continue d'être fait pour trouver l'origine du problème.

Mme CUIGNEZ souhaite savoir où on en est pour le problème de limites mal définies de certaines propriétés de la rue Cachin. M.GAMBIEZ répond :

« Un relevé des propriétés a été fait en 2020 sur la base des impôts 2019. Depuis, plusieurs ventes ont eu lieu. Une nouvelle demande de mise à jour cadastrale a été sollicitée en fin d'année 2021 auprès du service des impôts. Une réponse nous a été donnée fin janvier. Nous avons fourni ces éléments à notre prestataire GEO Cadastre qui a mis à jour notre logiciel cadastre. Nous pouvons donc engager la procédure de classement dans le domaine public communal des parcelles privatives en nature de voirie ou trottoir.

L'article L318-3 du Code de l'Urbanisme précise que l'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique

En conséquence, la 1^{ère} étape consistera à faire établir un levé de plan par un géomètre. Ensuite, la Ville procédera à l'ouverture d'une enquête publique ce qui nécessitait une mise

à jour la plus récente possible. Puis, une décision prise par délibération du conseil municipal actera le transfert d'office, sans indemnité, des terrains concernés

La décision vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la ville. »

Mme CUIGNEZ se déclare satisfaite du projet d'arrosage automatique et de l'augmentation pour les fournitures et voyages scolaires mais les élus de Mieux Vivre à Fenain votent contre le budget qu'ils ne trouvent pas assez social. Ils auraient souhaité un investissement pour agrandir la salle polyvalente et mettre en place la cantine à 1€.

M.GAMBIEZ fait remarquer le manque de cohérence des élus de Mieux Vivre à Fenain qui disent « qu'on leur a piqué leurs idées » puis votent contre.

5 CONTRE 24 POUR

7- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Cf annexe 7

Mme le MAIRE fait part de quelques-unes de ses réflexions à la lecture des dossiers : le FES est toujours en progression avec 282 footballeurs, l'Amicale Laïque du Centre reçoit une subvention de 10 000€ mais verse 4 000€ au volley-club et 3467 € reviennent aux écoliers sous différentes formes. L'association Forme et Santé est très dynamique à la lecture du bilan d'activités.

Mme le MAIRE s'étonne que l'association Ensemble contre le cancer reçoive une subvention de 4622€ de la Ligue contre le Cancer puis en reverse 5 00€. M.BRUNIAU répond que la Ligue finance les ateliers proposés par son association.

Mme le MAIRE s'étonne que l'association Créa'Mille participe au marché de Noël de Hornaing et pas à celui de Fenain. Mme CUIGNEZ justifie parce qu'il y a déjà des exposants de tricots et coutures et que leur bénéfice serait faible par rapport à l'investissement. Mme le MAIRE trouve regrettable de profiter des locaux et subventions de la ville et ne pas participer à la vie locale. Mme CUIGNEZ rappelle qu'elle participe au 14 juillet.

Mme COASNE s'étonne que l'association Air et loisirs n'a pas reçu de subvention en 2021. Après vérification dans le dossier de l'association et auprès du Président, M. BOURIEZ confirme qu'il n'y a pas eu d'assemblée générale.

A L'UNANIMITE

8- REMBOURSEMENT ALSH DE PRINTEMPS

Des familles avaient payé les droits d'inscription pour l'accueil de loisirs du Printemps. Pour raison médicale ou personnelle, les enfants ne pourront y participer.

Le conseil accepte de rembourser les familles concernées.

A L'UNANIMITE

9 - RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS

➤ Recrutement agents en contrat d'engagement éducatif

Afin de constituer les équipes d'animateurs pour faire fonctionner les ALSH de juillet, il convient de procéder au recrutement d'animateurs sous contrat d'engagement éducatif.

Le conseil accepte d'ouvrir les postes d'agents sous contrat d'engagement éducatif comme suit :

	ALSH Eté	
	Maternelles - primaires	Secteur Jeunes
Nb animateurs Au maximum	11 postes	7 postes

➤ Recrutement des agents en besoin occasionnel

Pour faire face aux absences des agents, il est nécessaire de prévoir des postes pour des recrutements occasionnels.

Le conseil accepte d'ouvrir les postes d'agents non titulaires suivants pour l'année 2022 :

- ✓ 2 postes d'adjoint technique à 35h maximum
- ✓ 2 postes d'adjoint d'animation à 35 h maximum
- ✓ 1 poste d'assistant en enseignement artistique à 6h hebdo maxi

➤ Recrutement des agents de droit privé aidés par l'état (PEC)

Le conseil accepte de recruter 14 postes à pourvoir en Parcours Emploi Compétence.

A L'UNANIMITE

10- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LICENCES SPORTIVES

3 associations locales, le club de Volley-ball, le cyclo-club et Forme et Santé, accueillent les réfugiés ukrainiens dans leurs activités. Pour assurer celles-ci, les présidents ont souscrit des licences, pour le volley deux licences de 31€ et 33€.

Les autres associations prennent en charge les licences.

M.DEMORY, président du cyclo-club ajoute que l'association offre également une tenue complète et essaie de lui trouver un vélo.

Mme le MAIRE remercie chaleureusement les associations.

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 64€ au club de volley pour compenser le coût des licences.

A L'UNANIMITE

11- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE VOLLEY-BALL ERIC

Le club de volley-ball est sélectionné pour participer à la demi-finale du championnat de France à Albi. M.MOREAU propose une subvention de 800€ que Mme le Maire suggère de monter à 1500€, étant donnée la distance du déplacement.

Le conseil municipal décide de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 1500€ au club de volley.

A L'UNANIMITE

12- RENOUVELLEMENT ADHESION CAUE

(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public

Le CAUE est créé à initiative des responsables locaux et présidé par un **élu local**. C'est un organe de **concertation** entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

En étant adhérente du CAUE, la Commune bénéficie de l'accompagnement d'un architecte pour la conception des projets (création d'un lotissement par exemple) ou leur suivi (accompagnement sur le projet de médiathèque).

Le montant de la participation au CAUE est de 750€ par an.

Mme CUIGNEZ souhaite avoir des informations complémentaires à propos du jardin public.

Mme le MAIRE répond que lorsque l'acte de vente sera signé, l'architecte du CAUE viendra visiter la propriété, donnera des conseils, dire si un bureau d'études est nécessaire.

Le conseil décide de renouveler l'adhésion à ce service.

A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

M.MOREAU donne lecture des constats de police pour le mois de mars :

-1 vol d'automobile - 1 cambriolage – 1 vol sans violence – 3 coups et blessures

Mme CUIGNEZ a appris qu'il y avait eu des vols dans les locaux des services techniques. M.MOREAU répond qu'en effet, un camion-benne a été volé durant une nuit il y a quelques semaines dans la cour des services techniques, après effraction de la grille et repéré le lendemain grâce à la géolocalisation, amis déjà désossé. Un autre vol avait eu lieu le 11/11/2019 ;

M.Th.DEMORY demande où en est la demande de Mme CLEMENT pour le stationnement de son foodtruck le domaine public. Elle doit venir en mairie pour la convention.

Mme CUIGNEZ demande des nouvelles de la vidéo-protection. La ville est toujours en attente de la validation par la préfecture.

Mme CUIGNEZ s'intéresse au projet d'aire de stationnement des poids lourds. Un premier devis estime le coût à 100 000€. M.GAMBIEZ s'étonne de cet intérêt puisqu'elle a voté contre le budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le prochain conseil est prévu le vendredi 1^{er} juillet

